



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
SESSION ORDINAIRE CONSACREE A L'EXAMEN ET AU VOTE DU BUDGET DE
L'EXERCICE 2026.**

Séance du

23/12/2025

Délibération Municipale N° 10 DM/C/MGME/SG/ du 23/12/2025

Autorisant le Maire à signer les contrats de partenariat avec le programme « Africa City Hall 2025 » dans le cadre de la Coopération Cameroun-Australie

Nombre de conseillers dont le conseil est composé : 25

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers absents : 0

Nombre de conseiller(s) décédé(s) : 0

Nombre de conseillers démissionnaires : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 décembre 2025, s'est tenue dans la salle des actes de la Mairie de MENGUEME, conformément aux articles 28 et 29 de la Loi n°74/23 du 05 décembre 1974, la session ordinaire du conseil municipal de la Commune de MENGUEME à l'effet d'examiner et de voter le budget de l'exercice 2026.

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,

Vu le Décret n° 77/41 du 03 Février fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant le pouvoir de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret n° 090/1464 du 09 Novembre 1990 ;

Vu le Décret n° 95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de Mengueme ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2010/PM du 1^{er} juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 Juillet 2025 portant nomination de Monsieur SADI Gilles Christian aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;

Vu l'Arrêté n° 000145/A/MINDDEVEL/ du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020, dans la Commune de MENGUEME, Département du Nyong et So'o, Région du Centre ;

Vu la lettre circulaire conjointe N°00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Le Maire de la Commune de Mengueme est autorisé à signer les contrats de partenariat avec le programme « Africa City Hall 2025 » dans le cadre de la coopération Cameroun-Australie.

Article 2: La présente délibération qui entre en vigueur dès son approbation par l'autorité de tutelle sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

ONT VOTE

N°	Nom (s) et prénom(s)	Signature	N°	Nom (s) et prénom(s)	Signature
1	ABE ZIBI Max		13	MELANG MBARGA épouse ZEE AKOA	
2	ABENA Laurentine Luc		14	MEMGBA épouse MBA Philomène	
3	AKOA Nicodème		15	MIMBOE épouse MBARGA Crescence	
4	AMOUGOU MINBALA Pierre		16	NGONO OLAMA Agathe	
5	BISSIE Ernestine épouse MANI		17	OMGBA MBARGA Joseph	
6	EBEDE OWONO Prosper		18	ONANA MBA Martin Désiré	
7	EKOSSONO NDZANA Marthe Josette		19	ONANA NDOUGSA Arsène	
8	ENGOLA Thadée		20	OWONA EVOUNA Herman Joseph	
9	ESSAMBA Epse ONANA AKOA Salomé		21	OWONA MANY Gabriel Bernardin	
10	ESSENGUE Gaël Collince		22	OWONO Auguste Benjamin	
11	KOUNA AMVOMO épouse BEKOA Marie		23	NDI ODOUMOU Joachim	
12	MBARGA MBARGA Clément		24	ZANG Appolinaire	
			25	ZOGO AHANDA Bernard	

MENGUEME, le _____

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mbalmayo, le _____

Le PREFET

AMPLIATIONS :

- PREFET/NS/MBYO
- RM/C/MGME
- SG/C/MGME
- Archives/chrono

